



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr



Règlement Particulier Moderne

43^{ème} Rallye régional des Hautes Côtes

Doublure VHC + VHRS

05 & 06 septembre 2020

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 29 juin 2020
Ouverture des engagements : 02 juillet 2020
Clôture des engagements : 31 août 2020
Parution du road book : 24 août 2020

Samedi 05 septembre

- Vérifications administratives et techniques Sombornon de 08 h 30 à 14 h 30.
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve samedi à 14 h 45.
- Mise en Parc Fermé à l'issu des contrôles au parking de la Brenne.
- Départ du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape à 16 h 00 : VHC - MODERNE – VHRS à Sombornon.
- Arrivée du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape : Sombornon à 19 h 01 (VHC)
- Publication des résultats officiels provisoires de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la 2^{ème} étape le dimanche 06 septembre (à 22 h 00 pénalités routières)

Dimanche 06 septembre :

- Départ 1^{er} concurrent 2^{ème} étape à 08 h 30 parking de la Brenne à Sombornon.
 - Arrivée à Sombornon pour la première voiture à 14 h 27.
 - Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé – parking de la Brenne à Sombornon
 - Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il devient définitif au moins 30' après l'affichage du résultat final.
- Tableau d'affichage officiel : parking de Sombornon
Remise des prix : Sombornon à 17 h 00.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DIJON COTE D'OR organise les 05 & 06 septembre 2020 en qualité d'organisateur administratif et technique le 43^{ème} rallye régional des Hautes Côtes.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Bourgogne Franche Comté le sous le n° 48 – 318 du 26 juin 2020

Rallye Moderne limité à 120



Rallye Vhc limité à 20

Rallye Vhrs limité à 30 « Lprs & Ltrs compris »

Comité d'Organisation

Président : Daniel SEGUIN.....A.S.A Dijon Côte d'Or

Membres :

- | | | |
|----------------------------|----------------------|----------------------|
| * BRODUT Marc | * DENIS Gérard | * DUCRET Gilles |
| * MOTUS Michel | * LAURENT Jean Louis | * PETITOT Dominique |
| * POLI Jean Paul | * SOUCELIER Philippe | * TRINQUESSE Camille |
| * TRINQUESSE Marie Thérèse | * HENRY Joel | * GOGUE André |

Secrétariat du Rallye :

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON
Ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 17h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 courriel : asadco@free.fr Site : asadco.net

Organisateur technique

1.1P. OFFICIELS

Commissaire général du rallye SEGUIN Daniel.....Président ASA DCO.....

Délégué autorité PIGENET Jean Michel
Adjoint LEPLAT Laurent

Collège Moderne & Historique

Président : THOMAS Maryse
Membre HIRN Florence
Membre CARDINAL Anne
Membre GUINAMARD Jacques
Membre ALAIN Marie Laure

Direction de Course

Directeur de Course Général BERTRAND Jacky
Directeur de course VHC HAMON Christian
Directeur Tricolore BENOIT Hubert
Adjoint HENNINGER Pierre
Directeur de Course Adj TRINQUESSE Camille
(Responsable Ouvreurs et logistique)
Directeur de course Adj et logistique SOUCELIER Philippe
Directeur de Course Adj LAURENT Jean Louis
(Responsable des commissaires)
Responsable des vérifications

Directeur de Course Délégué aux ES PC

Directeur délégué ES BROSSARD Jean Paul
Directeur délégué ES DUFRESNE Régis

Directeur d'Epreuve ES

ES Responsable LEGALL Jacques
Adjoint DELOY Jean Marc
Stag. BOTT Robert

ES Responsable OLIVAIN Jacky
Adjoint BOUDIAS Denis
Stag. LEGRAIN Olivier

Commissaires Techniques

Commissaire Technique B resp	LALLEMAND André
Commissaire Technique B vh	REVERCHON Jean Louis
Commissaire Technique stag	PETETIN Michel

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Membre resp.	GUINAMARD Héléne
Membre	REVERCHON Martine
Membre	CHARLEUX Josiane

Véhicule Damier LAGREZE Michel

Classement informatique GUILBLAIN David
Délégué logisitique VHRS DUCRET Gilles

Ingo sécurité LAMBOLEY Jacky + MALGRAS Martine

Accueil – officiel presse TRINQUESSE Marie + HENNINGER Marie Claire

1.2P. ELIGIBILITE

- * 43^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes compte pour la coupe de France des rallyes 2020 coef 2
- * 11^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes VHC 2020
- * 8^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes VHRS 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

- Samedi 05 septembre 2020 de 09 h 00 à 14 h 00

Les vérifications complémentaires seront effectuées : Garage AD à Sombernon

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 43^{ème} rallye régional des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le 31 août 2020.

- avec la publicité facultative des organisateurs: **360 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **720 €**

Il sera consenti une remise de 40 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.

Il sera consenti une remise de 20 € aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.

Les chèques seront déposés en banque le lundi 07 septembre.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite ; jusqu'au 05 septembre – fin des vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : VHC – MODERNE- VHRS

3.3.2P Série 5 : Tous les pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5, R4 FIA, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, RC4, N4, F2014, A6K, R2, A7, N3,

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA, L'assistance sera autorisée sur le boulevard Antoine Becquerel à Chenôve (sur toute la longueur) en respectant les riverains.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Régional des Hautes Côtes représente un parcours de : 141.600 km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

1^{ère} section : 1 tour – 2 ES

2^{ème} section : 2 tours – 6 ES

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 39.900 km

Les épreuves spéciales sont : ES 1 Grenant les Somberton de 8.000 km

ES 2 Somberton – Viele-Moulin de 5.330 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Vendredi 04 septembre 2020 de 08 h 00 à 20 h 00

Samedi 05 septembre 2020 de 07 h 00 à 12 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les couleurs des chasubles devront être en adéquation sur le terrain et dans le règlement avec les RTS.

7.2. 11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson beige « relation concurrents ».

7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX**TOUTES LES CLASSES SONT RECOMPENSEES & NON CUMULABLES**

CLASSEMENT	1^{ER}	2^{EME}	3^{EME}	4^{EME}	5^{EME}	6^{EME}
SCRATCH	500 €	400 €	300 €			
	1 COUPE	1 COUPE	1 COUPE			
GROUPE	1^{ER}	2^{EME}	3^{EME}			
	300 €	200 €	100 €			
CLASSE	360 €	280 €	210 €	150 €	80 €	40 €
FEMININES	1 COUPE	1 COUPE	1 COUPE	1 COUPE	1 COUPE	1 COUPE
	3 PARTANTS	6 PARTANTS	9 PARTANTS	13 PARTANTS	17 PARTANTS	20 PARTANTS
GROUPE		- 5 PARTANTS	50% + 1 COUPE			
CLASSE		- 3 PARTANTS	50% + 1 COUPE			
FEMININES		- 3 PARTANTES	50% + 1 COUPE			

**La remise des prix se déroulera
Dimanche 06 septembre 2020 à 17 h 00**